



Toulouse le 19 octobre 2017,

Madame la Rectrice,

Les organisations syndicales Snuipp FSU, Snudi FO, SE UNSA, CGT éducation, SUD éducation vous sollicitent à nouveau au sujet du recrutement des professeurs des écoles de l'Académie de Toulouse.

En effet, face au manque d'enseignants dans notre académie, vous avez décidé de procéder au recrutement d'enseignants contractuels et vous avez indiqué que vous envisagiez de continuer. Vous refusez à ce jour d'utiliser la liste complémentaire du concours 2017 qui comporte encore 55 personnes.

Notre positionnement est basé sur le décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles indique dans son article 8 : *“ Le jury établit une liste complémentaire de candidats afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours. ”*

et article 10 : *“ Pour les stagiaires qui ont été nommés dans un emploi vacant au titre d'une liste complémentaire ... le stage prévu au premier alinéa est effectué au cours de l'année scolaire suivante. ”*

Cette dernière disposition permet donc de recruter immédiatement des enseignants de la liste complémentaire, de les affecter sur un poste vacant en fonction des besoins. Ces futurs enseignants bénéficieront de leur année de formation à la prochaine rentrée scolaire.

L'année dernière, 24 professeurs des écoles stagiaires ont été recrutés dans notre académie selon cette modalité. Nous ne comprenons pas que ce qui a été possible l'année dernière, dans le respect de la réglementation en vigueur, ne le soit plus cette année.

Sans porter de jugement sur les compétences des contractuels recrutés, nous estimons que les 55 listes complémentaires ont une base de compétences attestée par le jury du CRPE garantissant un niveau satisfaisant pour les personnels recrutés. Ils sont prêts et disponibles pour faire face aux besoins.

C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau, Madame la Rectrice, de bien vouloir réviser votre décision et de procéder au recrutement des listes complémentaires pour faire face aux besoins d'enseignants du premier degré dans notre académie dans l'intérêt des élèves et des personnes concernées.

Veillez recevoir, Madame la Rectrice, nos respectueuses salutations.